

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Yves Coppieters, Ministre de la Santé, concernant
Le baromètre de la Fondation Roi Baudouin
sur le bien-être de nos aînés

Nos seniors sont globalement heureux, c'est la bonne nouvelle du jour qui ressort du baromètre de la Fondation Roi Baudouin. Si la solitude reste un facteur déterminant du bien-être, il apparaît aussi que nos aînés tardent à assurer leurs arrières en cas de pépin de santé.

En effet, la quatrième édition du baromètre triennal de la Fondation Roi Baudouin, réalisée fin 2025 auprès de plus de 2.000 Belges de plus de 60 ans, met en lumière plusieurs tendances préoccupantes.

Si le niveau moyen de bonheur déclaré reste relativement élevé, près d'un senior sur deux craint de devenir dépendant, un chiffre en nette progression par rapport aux éditions précédentes. Plus interpellant encore: deux tiers des personnes de plus de 60 ans déclarent ne pas se préparer activement à leur avenir, notamment en matière de logement, d'anticipation de la dépendance ou d'organisation de leur cadre de vie.

Le logement apparaît comme un enjeu central puisque 8 seniors sur 10 n'envisagent pas de déménager, sauf en dernier recours, et l'image des maisons de repos demeure majoritairement négative. Par ailleurs, près de trois personnes sur dix déclarent qu'elles auraient des difficultés à trouver de l'aide en cas de maladie, et 20 % estiment ne pas pouvoir partager leurs joies ou leurs soucis.

Le baromètre souligne toutefois qu'une majorité des répondants seraient prêts à agir s'ils étaient mieux informés, notamment entre 60 et 64 ans, période jugée stratégique pour anticiper les choix de vie futurs.

Au regard de ces constats, je souhaiterais faire le point avec vous Monsieur le Ministre. Comment analysez-vous ces résultats, en particulier le fait que deux tiers des plus de 60 ans ne préparent pas activement leur avenir malgré une volonté déclarée d'agir?

Des initiatives spécifiques sont-elles prévues ou envisagées afin de renforcer l'information et l'accompagnement des 60-64 ans, afin de favoriser l'anticipation en matière de logement, d'autonomie et de maintien à domicile?

Comment le Gouvernement entend-il répondre à la crainte croissante de la dépendance et au sentiment d'isolement exprimé par une partie non négligeable des seniors? Enfin, une stratégie transversale existe-t-elle pour articuler logement, santé, lien social et prévention, afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des parcours de vieillissement?

Je vous remercie pour vos éclaircissements sur ces enjeux majeurs dans un contexte de vieillissement démographique accéléré.

Réponse du Ministre Coppieters:

Le baromètre de la Fondation Roi Baudouin apporte un éclairage utile sur la manière dont les aînés envisagent leur vieillissement. S'ils se déclarent majoritairement satisfaits, un senior sur deux craint la perte d'autonomie et deux tiers ne préparent pas activement leur avenir, souvent faute d'informations accessibles. L'étude confirme également l'attachement très fort au domicile, ainsi qu'un risque important d'isolement.

Ces éléments guident nos actions visant à renforcer l'information, soutenir le maintien à domicile, lutter contre la solitude et accompagner l'adaptation des logements.

Les résultats s'expliquent par plusieurs facteurs: le poids affectif du domicile, qui retarde les démarches d'anticipation; la peur de la perte d'autonomie, qui conduit souvent à l'inaction; et une moindre planification parmi les personnes peu diplômées, faiblement entourées ou vivant avec des maladies chroniques. Ces constats rejoignent ce que nous observons sur le terrain.

En Wallonie, ces tendances sont confirmées par l'ASBL Sénoah, subsidiée par l'AViQ, qui accompagne les personnes âgées, leurs proches et les professionnels en les informant et en les outillant pour faire des choix éclairés sur les lieux de vie et sur leurs droits. Dans son dernier rapport d'activités, Sénoah a traité 2.337 demandes d'écoute et d'aide à l'orientation en matière de lieux de vie: seuls 8 % provenaient directement des aînés, contre 50 % des familles et proches, et 42 % des professionnels. Cela souligne la difficulté, pour nombre de seniors, à initier eux-mêmes les démarches d'anticipation.

Cette sensibilisation est essentielle, mais elle doit s'articuler avec des actions de prévention primaire plus larges. C'est dans cet esprit que l'ASBL Ergo 2.0 mène depuis 2019 un travail de détection précoce des premiers signes de fragilité afin de prévenir la perte d'autonomie. Dans le cadre de l'appel à projets en assistance digitale, l'association a obtenu un financement pour mener le projet Bien Chez Moi 2.0. Celui-ci combine une technologie domotique à l'accompagnement par un(e) ergothérapeute et est testé auprès de plus d'un millier de citoyennes et citoyens wallons. Cet accompagnement permet d'identifier les besoins concrets d'adaptation du logement, d'améliorer la sécurité du domicile et de retarder l'apparition ou l'aggravation de situations de dépendance.

Le maintien à domicile repose par ailleurs sur un ensemble de services spécialisés:

- ⇒ les Services d'aide aux familles et aux aînés assurent l'aide à la vie journalière, le suivi administratif et social, et un soutien au lien social;
- ⇒ les Centres de coordination de l'aide et des soins à domicile (CASD) informent gratuitement les personnes, évaluent leurs besoins et organisent une prise en charge concertée;
- ⇒ les Services intégrés de soins à domicile (SISD) assurent, pour leur part, la coordination entre prestataires de soins et d'aide, afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement;
- ⇒ les services de garde à domicile existent également pour les personnes plus fragiles et procurent une présence rassurante, de jour comme de nuit, même si l'offre reste encore limitée et doit être renforcée.

Enfin, il est essentiel d'améliorer l'articulation entre les services d'aide familiale, d'aide-ménagère, d'aide à domicile et le dispositif des titres-services, de façon à rendre ces prestations plus lisibles et accessibles.

C'est dans ce contexte qu'à mon initiative, le Gouvernement vient de marquer son accord sur les travaux exploratoires relatifs à la mise en place d'une garantie autonomie en Wallonie. Celle-ci a vocation à répondre à l'augmentation des besoins en soutien à domicile, à accompagner la transition ambulatoire des soins et à garantir des conditions de vie dignes et sécurisées pour les personnes en perte d'autonomie temporaire ou structurelle. Les analyses prévues permettront d'objectiver les besoins, d'évaluer les modèles envisageables et de préciser les options juridiques, organisationnelles et budgétaires susceptibles d'être soumises au Gouvernement.

Nous œuvrons également à développer davantage les formules intermédiaires, comme les centres de court séjour et les centres de soins de jour, afin de proposer des alternatives locales et adaptées. Les maisons de repos et maisons de repos et de soins doivent être réservées prioritairement aux personnes les plus dépendantes.

Sur le plan du logement, de nombreuses solutions existent pour permettre aux seniors de rester chez eux ou de retarder leur entrée en institution. Outre les aides financières gérées au niveau wallon pour adapter les logements, il convient de rappeler l'existence des modèles complémentaires: habitats groupés, habitats cogérés, logements intergénérationnels, logements de type kangourou, ou encore résidences-services. Ces formules permettent de concilier autonomie, sécurité, convivialité et présence sociale.

L'isolement des aînés constitue un enjeu de santé publique. Il est repéré grâce aux actions de proximité menées par les communes, les CPAS et des associations locales, qui proposent des lieux de rencontre, des groupes de parole, des réseaux de veille, des actions intergénérationnelles et des dispositifs de soutien psychologique.

Par ces actions, mon administration contribue également à la lutte contre la solitude via le financement des services d'aide aux familles et aux aînés, l'allocation pour l'aide aux personnes âgées, ainsi que les centres d'accueil et de soins de jour, qui offrent des espaces de socialisation adaptés aux personnes présentant des limitations physiques, cognitives ou psychiques.

En matière de santé mentale, l'offre repose à la fois sur les services généralistes (services de santé mentale, SPAD) et sur une offre spécialisée encore limitée. Les SPAD, en particulier, ont développé une expertise dans l'accompagnement des personnes âgées, à domicile comme en maison de repos. Pourtant, seuls 2 % des plus de 65 ans consultent un psychologue de première ligne, en raison de difficultés d'accessibilité, de mobilité, de manque d'offre adaptée ou de stéréotypes liés à l'âge. C'est pourquoi deux groupes de travail ont été lancés dans le cadre du Plan stratégique en santé mentale: l'un consacré à l'offre et à son accessibilité, l'autre spécifiquement axé sur les personnes âgées. Leurs travaux débutent fin février.

L'implication directe des aînés dans les projets est indispensable. Beaucoup souhaitent participer, mais n'en ont pas toujours les moyens ou les informations. Leur participation peut être facilitée en les associant dès la conception des projets, via des panels citoyens, des groupes de discussion ou des comités consultatifs locaux; en renforçant les démarches existantes comme «*Wallonie Amie des Aînés*»; en développant des actions de proximité menées avec les communes, les CPAS et les associations; et en soutenant des initiatives dans lesquelles les seniors sont acteurs, comme les habitats groupés, les projets intergénérationnels ou les résidences participatives. Une attention particulière doit être portée aux 60–64 ans, identifiés comme un public charnière pour anticiper les choix de vie.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie régionale articulant prévention, autonomie, logement, santé mentale et cohésion sociale. Les projections démographiques confirment la nécessité d'une vision cohérente à court, moyen et long terme.

Le projet « *Bien Vieillir* » poursuit précisément cet objectif en renforçant la coordination et la lisibilité des politiques publiques destinées aux aînés.